



Doc. 15867 rev
10 janvier 2024

Élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bulgarie

Communication¹
Secrétaire Général·e de l'Assemblée parlementaire

1. La liste des candidat.e.s a été présentée par le Gouvernement bulgare sur la base de l'ordre alphabétique bulgare. Lors de sa réunion des 8 et 9 janvier 2024, la Commission a chargé la Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire de réviser le document afin de présenter la liste des candidat.e.s suivant l'écriture latine, afin d'éviter toute confusion lors du vote.



Sommaire

Page

1. Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la République de Bulgarie	3
2. Informations sur la procédure nationale de sélection pour le poste de juge de la Cour européenne des droits de l'homme	3
Annexe 1 – Curriculum vitae de Diana Petrova KOVATCHEVA	9
Annexe 2 – Curriculum vitae de Galya VALKOVA	14
Annexe 3 – Curriculum vitae de Dragomir YORDANOV	18

1. Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la République de Bulgarie

Lettre de Mme Maria Spassova, Ambassadrice de la République de Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, à M^{me} Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire, du 27 octobre 2023.

[...]

Conformément à la décision n° 468 du Conseil des ministres de la République de Bulgarie, les candidats désignés de la République de Bulgarie sont classés par ordre alphabétique selon l'alphabet bulgare, comme suit:

- M^{me} Galya Goranova Valkova
- M^{me} Diana Petrova Kovatcheva
- M. Dragomir Nikolov Yordanov

2. Informations sur la procédure nationale de sélection pour le poste de juge de la Cour européenne des droits de l'homme

2.1. Introduction

Par une lettre datée du 16 septembre 2022 de M. Paul Mahoney, Président du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme, la Bulgarie a été informée que le mandat du juge bulgare, M. Yonko Grozev, expirerait le 12 avril 2024 et elle a été invitée à soumettre une liste de trois candidats au poste de juge, leurs biographies professionnelles et des informations sur la procédure de leur élection.

2.2. Questions préliminaires

Le ministère de la Justice a pris des mesures en temps utile pour mener une procédure de sélection des candidats au poste de nouveau juge bulgare à la Cour européenne des droits de l'homme. Le 21 décembre 2022, le site officiel du ministère publiait un appel à consultation publique sur un projet d'arrêté du ministre de la Justice concernant les critères à remplir par les candidats à la nomination en tant que juges de la Cour européenne des droits de l'homme et le règlement de la procédure de sélection. Après avoir affiné les textes dans le cadre des consultations publiques, le ministre de la Justice a pris l'arrêté n° JIC-04-17/20 janvier 2023 r. [LS-04-17/20.01.2023]. Un Comité de sélection a également été constitué. Un entretien public avec les candidats a eu lieu le 3 avril 2023. Lors de la réunion tenue le même jour, la Commission a conclu qu'à ce moment-là, il n'y avait pas trois candidats qui répondaient aux critères de l'arrêté n° JIC-04-17/20 janvier 2023 r. [LS-04-17/20.01.2023] du ministre de la Justice et aux critères adoptés par la Commission. La Commission a donc décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un classement et donc de ne pas établir une liste de trois candidats classés. Pour cette raison, la première procédure de sélection des candidats de la République de Bulgarie au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, tenue en vertu de l'arrêté n° JIC-04-17/20.01.2023 r. [LS-04-17/20.01.2023] du ministre de la Justice, a été clôturée.

2.3. Procédure de sélection

2.3.1. Publication d'un appel à candidatures pour la procédure de sélection

Le 20 avril 2023, le ministère de la Justice a relancé la procédure de sélection d'un nouveau juge bulgare à la Cour européenne des droits de l'homme par l'arrêté n° JIC-04-139/20.04.2023 r. [LS-04-139/20.04.2023] du ministre de la Justice (ci-après dénommé «l'arrêté»). L'annonce de la procédure de sélection, ainsi qu'une copie de l'arrêté et de ses annexes, ont été publiées sur le site web du ministère de la Justice, du Conseil judiciaire suprême, de la Cour suprême de cassation, de la Cour administrative suprême, de l'Institut national de la justice, du Conseil suprême du barreau, de l'Union des juristes de Bulgarie et dans le journal «24 heures», un quotidien national (conformément au point 4 de l'arrêté).

2.3.2. Soumission de la candidature et des documents requis pour la participation à la procédure de sélection

La date limite de dépôt des candidatures et des documents nécessaires à la participation à la sélection était fixée au 29 mai 2023.

Les treize demandes suivantes ont été reçues par le ministère de la Justice dans les délais, par ordre alphabétique (alphabet bulgare, le premier nom venant en tête):

- M. Victor Yossifov Soloveychik
- Mme Galya Goranova Valkova
- Mme Diana Petrova Kovatcheva
- M. Dragomir Nikolov Yordanov
- Mme Ekaterina Nikolaeva Georgieva
- M. Ivan Petkov Boev
- Mme Iskra Todorova Alexandrova
- Mme Katerina Borislavova Yocheva
- Mme Krassimira Neofitova Milachkova
- Mme Maria Hristova Popova
- Mme Milena Vladimirova Kadieva
- M. Plamen Evgeniev Borissov
- Mme Tatyana Emilova Bachvarova

2.3.3. Admission sur pièces des candidats qui répondent aux critères visés au point 1 de l'arrêté n° JIC-04-139/20 avril 2023 r. [LS-04-139/20.04.2023].

2.3.3.1. La Commission de sélection («la Commission»):

Conformément au point 6 de l'arrêté, la Commission de sélection est composée d'un nombre impair de membres: experts en droit public international et en droit européen, y compris dans le domaine des droits de l'homme, experts en langue anglaise et experts en langue française. La composition de la Commission comprend au moins deux magistrats, un maître de conférences en sciences juridiques, un expert de la direction des Droits de l'homme du ministère des Affaires étrangères, un avocat, un représentant d'une personne morale à but non lucratif œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et un enseignant universitaire en langue anglaise et un en langue française. Les membres de la Commission doivent avoir un niveau suffisant de maîtrise de l'anglais et du français. Le ministre de la Justice détermine la composition nominative de la commission, comprenant au moins sept principaux membres, dont son président, et le même nombre de membres de réserve.

À cet égard, en réponse aux lettres envoyées par le ministre de la Justice, les institutions concernées et les organisations non gouvernementales ont nommé leurs représentants et l'arrêté n° JIC-13-78/29.05.2023 r. [LS-13-78/29 mai 2023] a été pris pour déterminer la composition de la Commission de sélection des candidats de la République de Bulgarie à un poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme comme suit:

Président:

- Prof. Dr Plamen Panayotov – professeur des universités, Chaire de droit pénal, Faculté de droit, Université de Sofia St. Clément d'Ohrid

Principaux membres:

1. M^{me} Iliyana Papazova-Markova – juge à la Chambre civile de la Cour suprême de cassation;
2. M^{me} Lyubka Petrova – juge à la 3e section de la Cour administrative suprême;
3. Dr Simeon Groysman – professeur associé, maître de conférences, Chaire de théorie et histoire de l'État et du droit, Faculté de droit, Université de Sofia St. Clément d'Ohrid;
4. M. Angel Bandzhov – directeur des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères;
5. Me Alexander Kashamov – avocat, membre du Conseil supérieur des barreaux;
6. M. Stanislav Kostov – président du Conseil d'administration de la fondation Avocats bulgares pour les droits de l'homme;

7. Dr Iliana Amer – assistante en chef, maître de conférences en lettres anglaises, Faculté des lettres classiques et modernes, Université de Sofia St Clément d'Ohrid;
8. Dr Zhana Tontcheva – professeur associée, maître de conférences en lettres françaises, Faculté des lettres classiques et modernes, Université de Sofia St. Clément d'Ohrid.

Membres de réserve:

1. M^{me} Galina Toneva-Dacheva – juge à la Chambre pénale de la Cour suprême de cassation;
2. M^{me} Anna Dimitrova – juge à la 5e section de la Cour administrative suprême;
3. Dr Hristo Hristev – professeur associé, maître de conférences, Chaire de droit international et de relations internationales, Faculté de droit, Université de Sofia St. Clément d'Ohrid;
4. Dr Zdravka Krasteva – professeur associé, maître de conférences, Chaire de droit pénal, Faculté de droit, Université de Sofia St. Clément d'Ohrid;
5. M^{me} Yordanka Parparova – agent diplomatique senior, 2e degré, direction des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères;
6. Me Nina Sedefova – avocate, membre du Conseil supérieur des barreaux;
7. M. Nikolay Runevski – membre du Conseil d'administration de la fondation Avocats bulgares pour les droits de l'homme;
8. Mme Penka Hristova, assistante en chef – maître de conférences en lettres anglaises, Faculté des lettres classiques et modernes, Université de Sofia St. Clément d'Ohrid;
9. Dr Margarita Ruski-Vandova – professeur associée, maître de conférences en lettres françaises, Faculté des lettres classiques et modernes, Université de Sofia St. Clément d'Ohrid.

2.3.3.2. Réunion pour l'admission sur pièces des candidats qui répondent aux critères visés au point 1 de l'arrêté n° JIC-04-139/20 avril 2023 r. [LS-04-139/20.04.2023]

Le 1^{er} juin 2023, s'est tenue la première réunion de la Commission de sélection pour admettre, sur pièces, les candidats qui répondent aux critères énoncés au point 1 de l'arrêté.

S'agissant des dossiers reçus, le président Prof. Dr Plamen Panayotov et Alexander Kashamov ont informé qu'ils étaient membres du Conseil consultatif sur les affaires constitutionnelles auprès de la médiatrice de la République, M^{me} Diana Kovatcheva, qui participe à titre personnel comme candidate à cette procédure. A cet égard, la Commission a examiné l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts et a décidé à l'unanimité qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts. Toutefois, afin de lever le moindre doute sur l'examen impartial et la prise de décisions par la Commission concernant la candidate Diana Petrova Kovatcheva, dans les cas la concernant, le Prof. Dr Plamen Panayotov et M. Alexander Kashumov seront remplacés par des membres de réserve de la Commission.

Par procès-verbal de la même date, la Commission a annoncé sa décision d'admettre sur pièces à la procédure de sélection conformément au point 7 lettre «a» de l'arrêté les personnes suivantes, classées par ordre alphabétique (selon l'alphabet bulgare, le premier nom venant en tête):

- M. Victor Yossifov Soloveychik
- Mme Galya Goranova Valkova
- Mme Diana Petrova Kovatcheva
- M. Dragomir Nikolov Yordanov
- Mme Ekaterina Nikolaeva Georgieva
- M. Ivan Petkov Boev
- Mme Iskra Todorova Alexandrova
- Mme Katerina Borislavova Yocheva
- Mme Krassimira Neofitova Milachkova
- Mme Maria Hristova Popova
- Mme Milena Vladimirova Kadieva

- M. Plamen Evgeniev Borissov
- Mme Tatyana Emilova Bachvarova.

Après examen des documents soumis par les candidats au titre du point 2, lettre «d» de l'arrêté attestant le niveau pertinent de maîtrise de l'anglais et du français conformément aux normes visées au point 1, lettre «f» de l'arrêté, la Commission a exempté M. Viktor Yossifov Soloveichik, M^{me} Diana Petrova Kovacheva et M. Dragomir Nikolov Yordanov du test linguistique écrit et a fixé une date pour le test écrit en anglais et en français pour les candidats qui n'ont pas certifié le niveau de compétence requis dans la (les) langue(s) avec des documents.

La Commission a également fixé la date et le lieu de l'entretien public visé au point 3 lettre «e» de l'arrêté.

À la même date, le 1^{er} juin 2023, les documents suivants ont été publiés sur le site web du ministère de la Justice:

- Procès-verbal de la réunion de la Commission;
- Liste finale des personnes admises sur pièces à la participation à la procédure de sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, conformément au point 7, lettre «a» de l'arrêté.

2.3.4. Test écrit en anglais et en français pour établir le niveau de maîtrise de la langue étrangère concernée pour les candidats qui n'ont pas attesté la maîtrise de la langue avec les documents visés au point 2, lettre «d» de l'arrêté n° JIC-04-139/20 avril 2023 r. (LS-04- 139/20.04.2023).

Conformément à la décision de la Commission, des tests écrits en anglais et en français ont été organisés le 5 juin 2023 pour certifier les compétences des candidats dans la langue étrangère concernée.

Une réunion s'est tenue le même jour, au cours de laquelle la Commission a admis à l'entretien public les personnes suivantes, classées par ordre alphabétique (alphabet bulgare, premier nom):

- M. Victor Yossifov Soloveychik
- Mme Galya Goranova Valkova
- Mme Diana Petrova Kovatcheva
- M. Dragomir Nikolov Yordanov
- Mme Ekaterina Nikolaeva Georgieva
- Mme Katerina Borislavova Yocheva
- Mme Krassimira Neofitova Milachkova
- M. Plamen Evgeniev Borissov
- Mme Tatyana Emilova Bachvarova

La Commission n'a pas admis les personnes suivantes, classées par ordre alphabétique (en alphabet bulgare, prénom en premier), à l'entretien public:

- M. Ivan Petkov Boev – le candidat ne s'est pas présenté au test écrit visant à établir un niveau suffisant de maîtrise de l'anglais;
- Mme Iskra Todorova Alexandrova – n'a pas passé le test écrit visant à établir un niveau suffisant de maîtrise de l'anglais;
- Mme Maria Hristova Popova – n'a pas passé le test écrit visant à établir un niveau suffisant de maîtrise du français;
- Mme Milena Vladimirova Kadieva – n'a pas passé le test écrit visant à établir un niveau suffisant de maîtrise du français.

La Commission a adopté des critères d'égale pondération relative dans l'évaluation des candidats au titre du point 7 lettre «c» de l'arrêté comme suit: connaissance approfondie du système juridique national, y compris dans le domaine des droits de l'homme; connaissance du droit matériel et procédural en vertu de la CEDH; opinions du candidat sur le rôle du juge de la Cour européenne des droits de l'homme; et tendances actuelles dans la pratique de l'application de la CEDH.

Lors de la réunion a été discutée la demande de Mme Iskra Todorova Alexandrova, soumise au ministère de la Justice le 2 juin 2023. La demande consistait à ce que le membre principal de la Commission, Lyubka Petrova, soit remplacée par un membre de réserve lors de la prise de décisions concernant la candidate Iskra Todorova Alexandrova, afin d'éviter tout conflit d'intérêt. La Commission n'a pas fait droit à cette demande, arguant que les conditions d'un conflit d'intérêts n'étaient pas énoncées.

La Commission a discuté mais n'a pas non plus fait droit à l'objection déposée par le candidat Ivan Petkov Boev contre la non-reconnaissance du document de maîtrise de l'anglais qu'il avait présenté et qui, selon ses allégations, satisfait aux exigences du point 2, lettre «d» de l'arrêté.

Le procès-verbal de la réunion a été publié le même jour, le 5 juin 2023, sur le site web du ministère de la Justice.

Le 6 juin 2023, en raison d'une objection reçue par le ministère de la Justice de la part du candidat M. Ivan Petkov Boev contre sa non-admission à l'entretien public, avec un nouveau document sur la maîtrise de la langue anglaise joint, une réunion extraordinaire de la Commission a été organisée. A la suite d'une évaluation d'ensemble des documents soumis par le candidat, la Commission a décidé à l'unanimité que celui-ci a attesté d'un degré suffisant de maîtrise de l'anglais et l'a admis à l'entretien.

Le procès-verbal de la réunion a été publié le même jour, le 6 juin 2023, sur le site web du ministère de la Justice.

2.3.5. Entretien public, y compris en anglais et en français

Une audition publique a été organisée au ministère de la Justice le 8 juin 2023. L'ordre de l'audition a été fixé par tirage au sort pour chaque candidat. Seul le candidat interrogé était présent dans la salle au moment de l'entretien.

Conformément à la décision de la Commission, adoptée le 1er juin 2023, lors de l'audition et de l'évaluation de la candidate Diana Petrova Kovatcheva, le Prof. Dr Plamen Panayotov et M. Alexander Kashumov ont été remplacés par les membres de réserve Dr Zdravka Krusteva, maître de conférences, et Me Nikolay Runevski, désigné comme membre de réserve du Conseil supérieur des barreaux à la place de Me Nina Sedefova qui a été empêchée d'y prendre part (arrêté n°ПЧ-13-82 du 08.06.2023 r. [LS-13-82 du 08.06.2023]).

Afin d'assurer la transparence et la publicité de l'entretien public, des hauts magistrats, des représentants de l'institution du médiateur, des juges de la Cour constitutionnelle, des universitaires, des ONG, des médias et d'autres personnes intéressées ont été invités.

L'entretien public avec chacun des candidats admis comprenait:

- un bref exposé sur le rôle du juge de la Cour européenne des droits de l'homme;
- des réponses aux questions des membres de la Commission;
- des réponses aux questions des personnes invitées à assister.

L'audition s'est déroulée en bulgare et certaines questions ont été posées dans l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe – anglais ou français.

Chaque membre de la Commission a évalué chaque candidat en lui attribuant une note pour l'ensemble de ses performances. La note la plus basse était 2, tandis que la note la plus élevée était 6. Le classement final des candidats a été établi sur la base de leur note moyenne.

2.3.6. Évaluation, classement et publication des noms des candidats inclus par la Commission dans une liste principale dans l'ordre alphabétique et dans une liste de réserve conformément au classement

Sur la base des résultats des entretiens, la Commission a adopté une liste de base par ordre alphabétique (dans l'alphabet bulgare, avec le premier nom en premier) des noms des trois premiers candidats classés conformément au point 7 lettre «h» de l'arrêté comme suit:

- M^{me} Galya Goranova Valkova
- M^{me} Diana Petrova Kovatcheva
- M. Dragomir Nikolov Yordanov

La Commission a adopté aussi une liste de réserve des candidats selon leurs notes finales, conformément au point 7, lettre «i» de l'arrêté comme suit:

- M. Victor Yossifov Soloveychik
- Mme Krassimira Neofitova Milachkova
- Mme Ekaterina Nikolaeva Georgieva
- Mme Plamen Evgeniev Borissov
- M. Ivan Petkov Boev
- Mme Tatyana Emilova Bachvarova
- Mme Katerina Borislavova Yocheva

Le même jour, le 8 juin 2023, le procès-verbal avec les listes visées au point 7, lettres «h» et «i» de l'arrêté ont été publiés sur le site web du ministère de la Justice.

2.3.7. Adoption d'une décision par le Conseil des ministres approuvant les candidats nationaux inclus dans une liste principale et une liste de réserve

Le 5 juin 2023, le Conseil des ministres a adopté la Décision n° 468 du 7 juillet 2023, qui nomme définitivement les candidats de la République de Bulgarie à un poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme et approuve la liste de réserve des candidats.

Annexe 1 – Curriculum vitae de Diana Petrova KOVATCHEVA

I. Etat civil

Nom, prénom: KOVATCHEVA, Diana Petrova

Sexe: féminin

Date et lieu de naissance: 16 juillet 1975, Sofia

Nationalité: Bulgare

II. Études et diplômes, et autres qualifications

- Décembre 2021, Académie Bulgare des Sciences, Institut pour l'état et le droit – Professeur de droit international et de relations internationales
- Juillet 2016-Décembre 2021, Académie Bulgare des Sciences, Institut pour l'état et le droit – Professeur agrégée de droit international et de relations internationales
- Juin 2010, Commission Supérieure d'Attestations (BAK), Académie Bulgare des Sciences, Institut pour l'état et le droit – Docteur en Droit International et en Relations Internationales, Thèse: «La création de la Cour pénale internationale: principaux aspects de sa compétence»
- Octobre 2007-Juillet 2008, Université Nancy 2, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – Mastère Droit de la Construction Européenne, Mastère Droit, Économie, Gestion, mention Etudes européennes, Thèse: «Le rôle de l'OLAF dans la protection des intérêts financiers de l'UE» (en français)
- Octobre 2007-Juillet 2008, Université de Sofia St. Kliment Ohridski, Faculté de droit – Mastère en Relations Internationales, Droit de l'Union européenne
- Octobre 2006-Juillet 2007, Université Nancy 2, France, Centre Européen Universitaire – Diplôme Inter-Universitaire Droit et Contentieux de l'Union européenne, Études Post graduées: Droit de l'Union européenne
- Octobre 2006-Juillet 2007, Université de Sofia St. Kliment Ohridski, Faculté de droit, Programme conjoint avec l'Université Nancy 2, France et Université Robert Schuman, France – Études Post graduées: Droit de l'Union européenne, Études supérieures en droit «Système juridique et judiciaire de l'Union européenne»
- Octobre 1993-Juin 1999, Université de Sofia St. Kliment Ohridski, Faculté de Droit – Mastère en Droit, Enseignement universitaire supérieur
- Juin 1999-Juin 2000, ministère de la Justice – Certificat de probation légale
- Première école de langue anglaise, Sofia – Certificat de diplôme pour la maîtrise de l'anglais
- 19ème école Secondaire Elin Pelin, Sofia – Diplôme d'études secondaires
- 2000, ministère de l'Éducation Nationale République Française – Diplôme approfondi de langue française (DALF)

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

N/A

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- 5 septembre 2019 (inauguration) – 21 mai 2020 (élection) Sofia, L'institution du médiateur national – **Médiatrice nationale**
- Janvier 2016 – Septembre 2019, Sofia, L'institution du médiateur national – Médiatrice adjointe
- Depuis Décembre 2021, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – **Professeur de droit international et de relations internationales**

- Juillet 2016 – Décembre 2021, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – Professeure agrégée de droit international et de relations internationales
- Depuis Octobre 2017, Sofia, Université de Sofia St. Kliment Ohridski – **Professeure/professeure associée** en Protection internationale des droits de l'homme, Droit International Public (enseignant en anglais et en bulgare)
- Depuis janvier 2014, Conseil de l'Europe – **Experte juridique** dans le domaine de la protection des droits de l'homme, de la réforme judiciaire et de la lutte contre la corruption
- Depuis septembre 2013, Sofia, Université de l'Économie Nationale et Mondiale – **Professeure/professeure associée** en Droit International Humanitaire, Droit de l'Union européenne, Droit International Public
- Décembre 2013 – Juillet 2016, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – Chercheuse scientifique en droit international et relations internationales
- Septembre 2013 – Janvier 2016, Sofia, Transparency International Bulgarie – Consultante juridique et expert
- 30 novembre 2011 – 13 mars 2013, Sofia, ministère de la Justice, ministre de la Justice
- Juillet 2003 – Juillet 2004, Sofia, Open Society Institute Sofia – Directrice du projet «Convention citoyenne pour l'amendement à la Constitution Bulgare»
- Septembre 2002 – Novembre 2011, Sofia, Transparency International Bulgarie – Directrice Exécutive, Juriste
- 2005 – 2007 et 2013 – 2016, Sofia, Institut de l'administration publique – Enseignement en matière des normes internationales de lutte contre la corruption, de l'éthique professionnelle et aspects juridiques de la prévention du conflit d'intérêts
- Juin 2001 – Août 2002, Sofia, ministère de la Justice, Département «Coopération légale Internationale» – Experte supérieure
- Juin 2000 – Juin 2001, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – Chercheuse scientifique en droit international public et relations internationales
- Juin 1999 – Juin 2000, Sofia, ministère de la Justice – Stage juridique

c. Description des activités professionnelles non juridiques

N/A

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- 5 septembre 2019 (inauguration) – 21 mai 2020 (élection), Sofia, L'institution du médiateur national – **Médiatrice nationale**
- Janvier 2016 – Septembre 2019, Sofia, L'institution du médiateur national – Médiatrice adjointe
- Depuis Décembre 2021, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – **Professeur de droit international et de relations internationales**
- Juillet 2016 – Décembre 2021, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – Professeur agrégée de droit international et de relations internationales
- Depuis Octobre 2017, Sofia, Université de Sofia St. Kliment Ohridski – **Professeure/professeure associée** en Protection internationale des droits de l'homme, Droit International Public (enseignant en bulgare et en anglais)
- Depuis Janvier 2014, Strasbourg, Conseil de l'Europe – **Experte juridique** dans le domaine de la protection des droits de l'homme, de la réforme judiciaire et de la lutte contre la corruption
- Depuis Septembre 2013, Sofia, Université de l'Économie Nationale et Mondiale, **Professeure/professeure associée** en Droit International Humanitaire, Droit de l'Union européenne, Droit International Public
- Décembre 2013 – Juillet 2016, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – Chercheuse scientifique de droit international et de relations internationales

- Septembre 2013 – Janvier 2016, Sofia, Transparency International Bulgarie – Consultante juridique et experte
- 30 novembre 2011 – 13 mars 2013, Sofia, ministère de la Justice – ministre de la Justice
- Septembre 2002 – Novembre 2011, Sofia, Transparency International Bulgarie – Directrice Exécutive, Juriste
- Juin 2001 – Août 2002, Sofia, Bulgarie, ministère de la Justice, Département «Coopération légale Internationale» – Experte supérieure
- Juin 2000 – Juin 2001, Sofia, Bulgarie, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – Chercheuse scientifique en droit international public

Spécialisations en protection des droits de l'homme

- Juin 2019, Italie, Réseau européen des institutions des droits de l'homme (ENNHRI), OSCE ODIHR – 2019 NHRI Académie, Protection internationale des droits de l'homme
- 2016, Académie de droit international humanitaire et des droits de l'homme de Genève, Institut diplomatique, ministère des Affaires étrangères – Protection internationale des droits de l'homme (cours avancé)
- Juillet 2006, Conseil de l'Europe, École d'études politiques – Université d'été pour la démocratie des Ecoles d'études politiques du Conseil de l'Europe
- Août 2003, Abu Académie, Turku, Finlande – Cours International en matière de droits de l'homme (cours avancé)
- Août 2001, Abu Académie, Turku, Finlande – Surveillance des droits de l'homme et surveillance des élections
- 2000, Queens College Law School, CUNY School of Law, New York, NY – Spécialisation en Droit International et Droit de l'homme
- 2000, Parlementaires pour une action mondiale, Parliamentarians for Global Action – New-York, Protection internationale des droits de l'homme et justice pénale internationale (Stage pratique)

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

- Juin 2001 – Août 2002, Sofia, ministère de la Justice, Département «Coopération légale Internationale» – Experte supérieure (fonctionnaire d'État)

b. Mandats électifs

- 5 septembre 2019 (inauguration) – 21 mai 2020 (élection) Sofia, L'institution du médiateur national – **médiatrice nationale**
- 28 janvier 2016 – septembre 2019, Sofia, L'institution du médiateur national – médiatrice adjointe
- Décembre 2021, Sofia, Académie Bulgare des Sciences, Institut de l'état et du droit – **professeur de droit international et de relations internationales**
- 30 novembre 2011 – 13 mars 2013, Sofia, ministère de la Justice – ministre de la Justice

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

N/A

VI. Autres activités

N/A

VII. Travaux et publications

Publications scientifiques

- Ouvrages: 4
- Chapitres: 2
- Manuels: 4
- Articles scientifiques: 20

Ouvrages

- Normes et défis internationaux pour les institutions nationales des droits de l'homme, Prof. Marin Drinov, 2021
- L'individu comme sujet du droit international. La personnalité juridique de l'individu dans le contexte du droit international relatif à la protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire, Ciela, 2018,
- Cour pénale internationale, création et juridiction complémentaire, Université de Sofia, St. Kliment Ohridski publisher, 2018
- Aspects internationaux de la lutte contre la corruption, Institut d'études juridiques, Académie bulgare des sciences, 2016

Articles scientifiques

- «Les Nouveaux Sujets Juridiques: les Systèmes d'Intelligence Artificielle sont-ils parmi nous?», De Jure Revue juridique, 13 février 2022
- «Jusqu'à quand l'homme sera-t-il la mesure de toutes choses? Systèmes d'intelligence artificielle et protection des droits de l'homme: risques insurmontables ou opportunités bénéfiques?», Economic Alternatives Review, (sous impression)
- «Article 228 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne», Blanke/Mangiameli, vol. III, Springer (sous impression)
- «Normes européennes pour l'indépendance et la liberté d'expression du pouvoir judiciaire», De jure Revue juridique, 1/2019
- «Questions juridiques dans la co-opération entre les médiateurs nationaux en Europe du Sud-Est», Balkanistic Forum Revue juridique, 2/2019
- «Protection des droits de l'homme dans l'Union européenne: le Médiateur européen est-il à la traîne?», Papers of BAS, Humanities and social Sciences, 1/2018
- «Contrôles d'intégrité dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la protection des droits de l'homme: les normes européennes et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme», Revue juridique, 1/2018
- «Existe-t-il un lien entre la corruption et les droits de l'homme?», Revue juridique de politique internationale, XIII, 1- 2/2018
- «Recours effectif en cas de violation de l'art. 3 de la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg», Travaux annuels de l'Université de l'économie nationale et mondiale, Sofia, 2017

VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
Première langue:									
Anglais	X			X			X		
Langues officielles:									
- anglais	X			X			X		
- français	X			X			X		

Autres langues:									
Russe	X			X			X		

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élue juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat

OUI

X. Autres éléments pertinents

N/A

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élue juge à la Cour

OUI

Annexe 2 – Curriculum vitae de Galya VALKOVA

I. Etat civil

Nom, prénom: VALKOVA, Galya

Sexe: féminin

Date et lieu de naissance: 25 mars 1978

Nationalité: Bulgare

II. Études et diplômes, et autres qualifications

- Maîtrise en droit (Université d'économie nationale et mondiale, Sofia). Principales disciplines étudiées: droit constitutionnel, droit civil, droit pénal, droit de la famille, droit de la propriété, droit des contrats, protection internationale des droits de l'homme, droit international public et privé, droit de l'Union européenne, participation à une clinique juridique de droit civil (2000-2005).
- Formation dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe, au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, sur les normes de la CEDH en matière de droits de l'homme dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (juge détaché, 2014-2015).
- Les droits de l'enfant – Une introduction interdisciplinaire. Cours en ligne de l'Université de Genève (UNIGE). www.coursera.org (mars-avril 2017).
- Le violence au sein du couple. Formation à l'École Nationale de la Magistrature (ENM), Paris, France. Bourse de l'Institut français, Sofia, Bulgarie (mars 2019).
- Droit de la famille et droits de la personne. Formation dans le cadre du programme HELP du Conseil de l'Europe (septembre-décembre 2019).
- Violence à l'égard des femmes et violence domestique. Formation dans le cadre du programme HELP du Conseil de l'Europe (octobre 2020).

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

- 06.03.2007 – 06.03.2010 – Juge junior au Tribunal municipal de Sofia (détachée auprès du Tribunal régional de Sofia du 08.02.2010 au 06.03.2010);
- 06.03.2010 – 04.10.2022 – Juge au Tribunal régional de Sofia (détachée auprès du Tribunal municipal de Sofia du 22.10.2018 au 04.10.2022);
- Novembre 2014 – juin 2015 – Juge détachée au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (sur un projet du Conseil supérieur de la magistrature, Bulgarie). Activité principale – discussion des plaintes contre la Bulgarie – évaluation de la conformité des plaintes avec les critères de recevabilité, résumé des faits et des plaintes, avis sur le droit national applicable, participation à des recherches sur le droit et la pratique nationaux de la Cour européenne des droits de l'homme, visites de la Grande Chambre de la Cour et réunions de la section, participation à la traduction en bulgare du dictionnaire de la Convention européenne des droits de l'homme, en coopération avec d'autres services du Conseil de l'Europe;
- depuis le 04.10.2022 – jusqu'à présent – **juge au Tribunal municipal de Sofia**. Pratique quotidienne dans des domaines pertinents pour les droits de l'homme – droit de la famille, droits des personnes handicapées, droit à la liberté d'expression, droit à la jouissance paisible des biens.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Chargée de cours à l'Institut national de la justice, Sofia, Bulgarie (INJ):

- de juges débutants – sujets: divorce et demandes matrimoniales, responsabilité parentale, violence domestique, procédures de placement d'un enfant en institution en vertu de la Loi sur la protection de l'enfance;

- enseignement à distance: violence familiale – contexte de droit civil;
- webinaire pour les juges et les procureurs: les droits des personnes handicapées dans des contextes de droit civil – selon la CEDH, la CDPH et le droit de l'Union européenne.

Membre du Forum des droits de l'homme de l'Institut national de la justice, Sofia (Bulgarie), domaine thématique: justice adaptée aux enfants. Le forum aide l'ING à identifier et à planifier des formations, à structurer les ressources d'apprentissage et à organiser des tables rondes et des réunions – échange de bonnes pratiques et d'expériences professionnelles. Participation personnelle aux réunions du forum, proposition et synthèse de sujets, planification d'événements pour l'échange d'expériences.

Chargée de cours à l'Académie de droit européen (ERA), Trèves, Allemagne, sujets:

- Discrimination fondée sur le handicap (relation entre le droit de l'Union européenne et la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; le concept de handicap et d'aménagement raisonnable);
- Problèmes découlant du placement des personnes handicapées dans des institutions de protection sociale – le point de vue d'un juge (respect des critères établis dans l'affaire *Stanev c. Bulgarie*, arrêt de Grande Chambre).

Chargée de cours au Centre de formation des avocats Krastyu Tsonchev, Sofia (Bulgarie), sujets: responsabilité parentale, violence domestique.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

- Octobre 2004 – juin 2006 – Assistante législative au Programme étudiant d'études législatives de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie. Le programme prépare des études législatives sur des sujets assignés par les parlementaires, la législation étudiée est comparée et résumée, en identifiant les meilleurs cadres législatifs de travail.
- Mars 2019 – participation à la préparation d'une demande, au nom du Président du tribunal de district de Sofia, d'un jugement interprétatif sur la question: après qu'une ordonnance de protection a été délivrée en vertu de la loi sur la protection de la violence domestique, un nouveau renvoi devant le tribunal est-il admissible en cas d'acte de violence ultérieur? Sur la base de cette demande, le premier arrêt interprétatif a été rendu par la Cour suprême de cassation sur le thème des aspects de droit civil de la violence familiale. La réponse à la question a mis fin à la jurisprudence divergente et garantit l'accès à un tribunal pour les victimes d'actes systématiques de violence domestique (droits protégés par l'article 6, les articles 3 et 8 de la CEDH).
- Février – avril 2022 – membre d'un groupe de travail au ministère de la Justice pour la préparation d'une loi modifiant et complétant la loi sur la protection contre la violence domestique. Les amendements que j'ai proposés et qui ont été adoptés par le groupe de travail prévoient un accès plus facile à la justice pour les victimes de violence domestique, un accès direct au tribunal pour les personnes sous incapacité totale, l'obtention d'office des preuves, l'introduction pour la première fois de l'évaluation des risques menée par le tribunal et la préparation prochaine d'un outil national d'évaluation des risques (affaire *Kurt c. Autriche*, arrêt de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme).

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- Pratique quotidienne en tant que juge dans des affaires liées aux droits et libertés fondamentaux – droits des personnes handicapées, violence domestique, droit à la liberté d'expression, liberté de jouissance paisible des biens, conformément aux normes de la Convention européenne des droits de l'homme.
- Formateur certifié pour le Programme HELP du Conseil de l'Europe.
- Organisation de séminaires pour les juges sur les arrêts clés de la Cour européenne des droits de l'homme pertinents pour leur pratique.

V. Activités publiques

N/A

VI. Autres activités

a. Domaine

Médiation au Centre pour les règlements et la médiation au tribunal régional et municipal de Sofia, Sofia, Bulgarie.

b. Durée

Depuis mars 2012.

c. Fonctions

- février 2013 – mars 2014 – Présidente du Centre;
- depuis mars 2012 – **bénévole**;
- **Membre du G.E.M.M.E** (Groupement européen des magistrats pour la médiation, Paris).

VII. Travaux et publications

- Guide à l'intention des magistrats sur la gestion des affaires liées à la violence domestique et la violence basée sur le genre (co-auteur avec le professeur Shazia Choudhry – Université d'Oxford, faculté de droit, la juge Maria Doncheva – vice-présidente du Tribunal régional de Sofia, Desislava Petrova – procureur adjoint de la ville de Sofia et la psychologue Diana Videva, Demetra Association). Institut national de la justice, projet «Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique» dans le cadre du Programme Justice du Mécanisme financier norvégien ((NFM) 2014-2021);
- L'enfant résiste au contact avec le parent qui n'a pas la garde – définitions, spécificités et approche constructive pour s'attaquer au problème (Advocacy Review Magazine, vol. 10, 2019, co-auteur avec Aneta Atanasova – professeur (assistant) à l'Université de Sofia St. Kliment Ohridski, département: Psychologie développementale, clinique et anormale, Svetla Staykova – professeur (assistant) à l'Université médicale de Sofia, Département de psychiatrie et de psychologie médicale, Elena Mihaylova, MD, pédopsychiatre à l'hôpital universitaire «Alexandrovska»);
- Protection contre la violence domestique – problèmes pratiques liés aux actes de violence à la suite d'une ordonnance de protection délivrée en vertu de l'art. 5, paragraphe 1, de la Loi sur la protection contre la violence domestique (Advocacy Review Magazine, vol. 3/2018, co-auteur avec la juge Maria Doncheva – vice-présidente du Tribunal régional de Sofia);
- Les conflits familiaux et leur résolution équitable par le tribunal (Advocacy Review Magazine, vol. 4-5/2015, co-auteur avec le professeur (assistant) MD Rumen Petrov, Nouvelle Université bulgare, Département de la santé et du travail social).

VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
Première langue:									
Bulgare	x			x			x		
Langues officielles:									
– Anglais	x			x			x		
– Français		x				x			x
Autres langues:									

IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élue juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat

OUI

X. Autres éléments pertinents

N/A

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élue juge à la Cour

OUI

Annexe 3 – Curriculum vitae de Dragomir YORDANOV

I. Etat civil

Nom, prénom: YORDANOV, Dragomir

Sexe: Masculin

Date et lieu de naissance: 28 septembre 1967, Sofia, Bulgarie

Nationalité: Bulgare

II. Études et diplômes, et autres qualifications

- 9ème Lycée de langue française, Sofia, éducation secondaire (1981 – 1986)
- Faculté de Droit, Université de Sofia St. Kliment Ohridski, Maîtrise en droit (1988 – 1993)
- Formation à l'École Nationale de la Magistrature, Paris, France (janvier-juin 1996)
- Formation en politique publique et administration publique, Martin School of Public Policy and Public Administration, Université du Kentucky et stage en administration judiciaire, éducation et services de recherche et d'information au National Center for State Courts, États-Unis, Georgetown University East and Central European Scholarship Programme (août 2006 – février 2007)

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

- Juge junior, Tribunal municipal de Sofia (août 1994 – septembre 1996) Traiter des affaires civiles, commerciales et administratives en première et deuxième instance en tant que membre junior d'une formation collégiale de trois juges.
- Juge, Tribunal départemental de Sofia (septembre 1996 – juin 1999) Traiter des affaires pénales en juge unique ou comme président de formation collégiale.
- Juge pénal au niveau de la Cour de District, Mission «état de droit» de l'Union européenne au Kosovo EULEX (décembre 2008 – avril 2011) Traiter des affaires pénales de première, deuxième et dernière instance au niveau de Tribunal municipal, de la Cour de district et de la Cour suprême; Superviser, encadrer et conseiller la magistrature locale.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- Directeur exécutif, Centre de formation des magistrats (juillet 1999 – décembre 2003). Mise en place de la première institution nationale de formation des magistrats en Bulgarie. Organiser des formations pour les magistrats sur les compétences professionnelles, le droit européen, les droits de l'homme.
- Directeur adjoint / Directeur des programmes, Institut national de la Justice (janvier 2004 – mars 2011). En charge des programmes de formation et de la co-opération internationale de l'institution nationale de formation judiciaire.
- Directeur, Institut national de la Justice (avril 2011 – juillet 2016). En charge des politiques et opérations générales, des activités de formation et des publications et de la coopération internationale de l'institution nationale de formation judiciaire.
- Expert en projets internationaux dans le domaine de l'État de droit et de la justice dans les Balkans occidentaux, l'Europe de l'Est, la Méditerranée et l'Asie centrale (2014 – en cours). Évaluer, formuler des recommandations et mener des activités de renforcement des capacités sur différents aspects de l'État de droit et de la justice.
- **Membre du Comité consultatif, Académie de droit européen ERA** (2016 – en cours). Le Comité consultatif conseille le Comité directeur et la direction de l'ERA, notamment en ce qui concerne la préparation du programme de formation (y compris sur les droits de l'homme).

- **Chargé de cours à temps partiel à la Nouvelle Université Bulgare** (2008 – en cours). Donner des cours (y compris sur les droits de l'homme) au Département de sciences politiques, programmes anglophones et francophones.
- **Directeur exécutif, École européenne de l'exécution** (2017 – en cours). Mise en place de l'institution de formation et organisation de la formation des huissiers de justice.
- **Expert à long terme, Programme du secteur de la justice Union européenne/Kosovo EUKOJUST** (octobre 2020 – en cours). En charge des activités du projet relatives à la formation judiciaire et au renforcement des capacités, en particulier liées à l'Académie de justice du Kosovo.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

N/A

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

- Stage à la Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, France (avril-juin 1997)
- Application de la CEDH en tant que juge national (1994-1999) et juge international (2008-2011)
- Formation des officiers de police sur la CEDH et rédaction d'un manuel pour eux (1999)
- Organiser des formations, des publications et des échanges professionnels pour les magistrats dans le domaine des droits de l'homme (1999-2016)
- Enseigner des cours sur les droits de l'homme à la Nouvelle université bulgare (2012/13 – en cours)

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

- Juge (1994-1999, 2008-2011)
- Directeur adjoint / Directeur des programmes, Institut national de la Justice (2004 – 2011)
- Directeur, Institut national de la Justice (2011 – 2016)
- ministre de la Justice, Gouvernement intérimaire (mars – mai 2013)

b. Mandats électifs

N/A

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

N/A

VI. Autres activités

N/A

VII. Travaux et publications

- «L'activité policière à la lumière de la Convention européenne des droits de l'homme», Manuel pour des officiers de police; 2000 (co-auteur)
- «L'administration de la justice en Europe et l'évaluation de sa qualité: la situation en Bulgarie», projet de recherche, programme GROTIUS de l'Union européenne; 2002-2003 (co-auteur)
- «Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs», rapport final, Commission européenne; 2014 (co-auteur)
- «Private Enforcement Agents: The Newest Legal Profession in Bulgaria», article dans «The Future of Legal Europe: Will We Trust in It?», ISBN: 978-3-030-68253-8, Springer, 2021 (auteur).

VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
Première langue:									
- bulgare	x			x			x		
Langues officielles:									
– anglais	x			x			x		
– français	x			x			x		
Autres langues:									
- russe	x			x			x		

IX. Au cas où vous n’auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat

OUI

X. Autres éléments pertinents

N/A

XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu juge à la Cour

OUI